

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 3 MAI 2024

Présents: Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, Mme Anne PARIZOT, M. Emmanuel CAILLET, M. Guy BLANCHARD, Mme LE HIR Murielle, Mme Patricia MANIOULOUX.

Secrétaire de séance : Mme Christiane PROTTE

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2024

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2024 est adopté.

Délibération n°2024-016 Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle
(4-5 Indemnités et primes)

Après avoir délibéré, le Conseil décide de :

- **INSTAURER** la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus.
- **AUTORISER** l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- **PREVOIR** les crédits correspondants au budget.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-017 Demande d'aide au département pour le soutien au déneigement des voies communales – Campagne hivernale 2023/2024
(4-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

SOLLICITE l'aide maximale du département de l'Ardèche dans le cadre de l'aide aux communes pour le déneigement des voiries communales durant l'hiver 2023/2024.

CHARGE Madame la Maire de constituer et déposer par courriel le dossier de demande d'aide financière avant le 31 mai 2024 au département de l'Ardèche, cellules d'aides aux communes

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-018 Avenant en plus value au marché de travaux de rénovation de 3 logements au 1^{er} étage les Gîtes – Lot 5 – Carrelage faïence
(1-1 Marchés publics)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

APPROUVE l'avenant au lot 5 Carrelage faïence du marché de rénovation de 3 logements au 1^{er} étage Place des Gîtes, avec l'entreprise Denis MAZET

PRÉCISE que cet avenant permet de fixer les prix nouveaux

AUTORISE la Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la modification de ce marché.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-019 Décision modification n° 1
(7-1 Décisions budgétaires)

Pour :10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-020 Décision modification n° 2
(7-1 Décisions budgétaires)

Pour :10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-021 Décision modification n° 3
(7-1 Décisions budgétaires)

Pour :10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2024-022 Renouvellement de la convention de partenariat avec la poste pour le fonctionnement de l'agence postale communale
(9-1 Autres domaines de compétence des communes)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

***AUTORISE** la Maire à signer la convention selon les termes présentés

Questions diverses :

- Préparation des élections européennes
- Boulangerie Cartier
- Point suite à l'AG Nectardéchois
- Arrivée du véhicule du CCFF
- Achat broyeur de végétaux
- Point sur les demandes de permis et autorisations de construire et certificats d'urbanisme.
- Point sur la pétition des parents concernant le transport scolaire.

Renouvellement du bail avec le restaurant l'Amarante

Madame la Maire rappelle que le bail commercial qui lie la commune de Pailharès et la société Nogui (gérant du restaurant l'Amarante) avait été signé le 1^{er} mars 2016, pour une durée de 9 ans. Il arrivera donc à son terme le 28 février 2025.

Le conseil municipal souhaite reporter les débats et les décisions lors d'un prochain conseil municipal.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 7 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

A Pailharès le 6 mai 2024

La Maire

Anne SCHMITT

